

DECISION DU MAIRE :DM_018_2023

**ATTRIBUTION EVALUATION D'INCIDENCE AU TITRE DE NATURA 2000 DES TRAVAUX DE
PROTECTION CONTRE DES RISQUES DE CHUTES DE BLOCS SUR LE CHEMIN VICINAL AU
PIED DU FORT LIBERIA**

Le Maire de Villefranche de Conflent

Considérant le Code des Marchés publics sur les marchés à procédures adaptées et notamment l'article 28.

Considérant l'article L2122 du Code général des collectivités locales.

Considérant la délibération du conseil municipal en date du 23 Mai 2020 portant délégation au Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux de fournitures et de services et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget

Considérant la lettre de consultation pour une mission d'évaluation d'incidence Natura 200 des travaux de protection contre les risques de chutes de blocs sur le chemin vicinal au pied du Fort Libéria en date du 20 juin 2023.

DECIDE

ARTICLE 1 : Le marché est conclu avec le bureau d'étude l'Atelier des Cimes, représenté par Mme CHEVALLIER Hélène sise PRADES pour un montant de 8 100€ HT.

ARTICLE 2 : Les crédits nécessaires au paiement de cette dépense sont prévus au budget. Les paiements seront réalisés en fonction du tableau des missions et répartitions des honoraires

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire et Monsieur le comptable public sont chargés de l'exécution de la décision.

Fait à Villefranche de Conflent le 11 juillet 2023

Le Maire

Patrick LECROQ



RF Préfecture de Perpignan
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 11/07/2023 066-216602235-20230711-DM_018_2023-AU